



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.centre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 21.07.31.13

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIERES
Révision du CAP FORET ET BOIS 4^{ème} génération
Approbation d'un avenant
Modification de délibération antérieure**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **15 octobre 2021** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 21.02.04 du 2 juillet 2021 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

Vu les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

Vu le régime cadre notifié SA 59141 "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

Vu le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Vu le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

Vu le régime d'aides exempté n° 60577, relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022

Vu le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

Vu la délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole ;

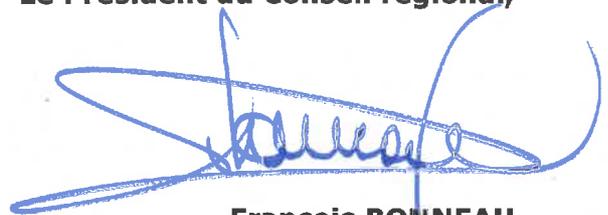
Vu le CAP filière FORET ET BOIS approuvé en CPR n° 19.05.31.09 du 8 février 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 14 octobre 2021 ;

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP forêt et bois 4^{ème} génération (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**).
- De modifier en conséquence la délibération du 03 mai 2019 (CPR n°19.05.31.09)
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cet avenant.

Le Président du Conseil régional,

A blue ink signature of François BONNEAU, written in a cursive style, positioned above the name.

François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 15 OCTOBRE 2021

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



AVENANT n°1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET FORET ET BOIS 4^{ème} Génération 2019-2023

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 15 octobre 2021 (CPR n°21.07.31.13), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Et

FIBOIS CENTRE – VAL DE LOIRE (EX ARBOCENTRE), association loi 1901 (Siret 40875052900039), ayant son siège 2163 avenue de la Pomme de Pin CS 40001 – Ardon – 45075 Orléans Cedex 2, représenté par Monsieur Francis LHEURE, Président, ci-après dénommée « Le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime cadre notifié SA 59141 (ex SA 39677, SA 50388) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles,

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime d'aides exempté n° SA 60577 (ex SA 40833), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 (ex SA 40957) relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

Vu la délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021 approuvant le règlement financier,

VU la délibération DAP n° 21.02.04 du 2 juillet 2021 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente,,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional (CPR n°18.03.31.54) du 16 mars 2018, adoptant le programme relatif au Cap apiculture 3^{ème} génération,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet de l'avenant

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif (annexe B) présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

L'article 10 du contrat initial d'appui au projet **relatif aux litiges est modifié comme suit :**

Article 10 – Litiges

10.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

10.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans.

Article 3 :

Les autres articles du contrat initial d'appui au projet restent inchangés.

Fait à Orléans, le 15 octobre 2021
en 2 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

Le Président de FIBOIS
CENTRE-VAL DE LOIRE

Temanuata GIRARD

Francis LHEURE

REVISION CAP Filière Forêt-Bois 4G 2019-2023

AXE A : DEVELOPPER LES MARCHES ET L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX

Action A1 : Prescrire les bois régionaux et français dans la construction	2
Action A2 : Prescrire le bois énergie et accompagner les projets	3
Action A3 : Prescrire l'emballage en bois et accompagner les projets	4
Action A4 : Accompagner la mise en œuvre des PCAET	5
Action A5 : Communiquer pour promouvoir les produits et entreprises régionales	6

AXE B : APPUYER LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Action B1 : Accompagner les entreprises dans leur projet en lien avec Cambium Innovation	7
Action B2 : Accompagner les ETF et faciliter les transports de bois	8
Action B3 : Soutenir les investissements des ETF	9
Action B4 : Soutenir les investissements des scieries	10
Action B5 : Promouvoir les métiers et formations de la filière	11

AXE C : MOBILISER PLUS DE BOIS DANS LE CADRE D'UNE GESTION DURABLE DE LA FORET ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action C1 : Plans Simples de Gestion volontaires, PSG+ ou parcelles à renouveler	12
Action C2 : Développer DURAMEN	14
Action C3 : Soutenir les investissements dans la desserte forestière	15
Action C4 : Soutenir la rénovation des fossés de desserte forestière	16
Action C5 : Soutenir les investissements sylvicoles dans les forêts dégradées par le changement climatique	17
Action C6 : Prévenir les risques forestiers	18
Action C7 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique	19

AXE D : ADAPTER LA FORET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action D1 : Accompagner les centres de recherche sur la forêt et le changement climatique	20
Action D2 : Diffuser aux gestionnaires et groupes de progrès les outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs	21
Action D3 : Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion forestière durable	22

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

A1. Prescrire l'utilisation des bois régionaux et français dans la construction	
Contexte	Le marché du bois dans la construction est le principal marché de la filière en valeur ajoutée et nombre d'emplois. Dans ce marché très concurrentiel, les atouts techniques, économiques et environnementaux du bois ne sont pas encore suffisamment connus des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres. La construction bois permet de réduire considérablement la consommation énergétique pour la construction du bâtiment et son exploitation. Sa contribution à l'atteinte des objectifs des PCAET est incontournable.
Objectifs	Développer les parts de marchés du bois dans la construction en utilisant en priorité les bois régionaux et nationaux. Maison individuelle : 8%, logements collectifs : 6%, bâtiments tertiaires et publics : 13%, bâtiments industriels et artisanaux : 22%
Contenu de l'action	A1-1 : Prescrire et accompagner des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs projets utilisant des bois régionaux ou nationaux. A1-2 : Promouvoir la construction bois et organiser des visites de chantiers ou de réalisations bois. A1-3 : Structurer l'offre de construction bois et organiser des rencontres d'affaires : Réseaux Bois Locaux. A1-4 : Créer une Maison de la Forêt du Bois et des Matériaux Biosourcés à Tours
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	Atteinte des objectifs en termes de parts de marché : maison individuelle : 8%, logements collectifs : 6%, bâtiments tertiaires et publics : 13%, bâtiments industriels et artisanaux : 22%. A1-1 : rencontrer 50 maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre par an et accompagner 20 projets/an A1-2 : organiser 4 visites de chantier, entreprise ou réalisation par an A1-3 : organiser une rencontre d'affaires par an A1-4 : création et lancement de la MFB et de sa plateforme de services
Indicateurs de suivi	-Nombre de visites de maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres, -Nombre de chantiers suivis, -Nombre de visites de chantiers -Nombre de Réseaux Bois. - Nombre d'adhérents et de partenaires de la MFB
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	France Bois Forêt, l'action nationale construction bois de France Bois Régions
Coût total estimé	300 j/an x 370 €/j = 111 000 €/an. 444 000 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	50% : 55 500 €/an, 222 000 € sur 4 ans.

Participation autres financeurs	30 000 €/an de FBF
--	--------------------

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

A1. Prescrire et accompagner les projets utilisant bois locaux et français

A1-4 : Créer une Maison de la Forêt du Bois et des Matériaux Biosourcés à Tours

Contexte	Le marché du bois dans la construction est le principal marché de la filière en valeur ajoutée et nombre d'emplois. Dans ce marché très concurrentiel, les atouts techniques, économiques et environnementaux du bois ne sont pas encore suffisamment connus des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres. La construction bois permet de réduire considérablement la consommation énergétique pour la construction du bâtiment et son exploitation. Sa contribution à l'atteinte des objectifs des PCAET et de la RE 2020 est incontournable.
Objectifs	Développer les parts de marchés du bois et des matériaux biosourcés dans la construction en utilisant en priorité les bois et MBS régionaux et nationaux. Maison individuelle : 8%, logements collectifs : 6%, bâtiments tertiaires et publics : 13%, bâtiments industriels et artisanaux : 22%
Contenu de l'action	Créer et développer une Maison de la Forêt du Bois et des Matériaux Biosourcés à Tours, plateforme de services et ressources pour faciliter la mise en œuvre de la RE 2020.
Bénéficiaire de la subvention	Fibois CVL
Indicateurs de résultats	Atteinte des objectifs en termes de parts de marché : maison individuelle : 8%, logements collectifs : 6%, bâtiments tertiaires et publics : 13%, bâtiments industriels et artisanaux : 22%. Création et lancement de la MFB et de sa plateforme de services
Indicateurs de suivi	-Création de l'association -Nombre d'adhérents et de partenaires -Services proposés
Calendrier de mise en œuvre	2021- 2022
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Fibois CVL
Partenariat	COGEDIM, Quatro Promotion, Envirobat, ACCORT Paille
Coût total estimé	120 j x 370 €/j = 44 400 € sur 2021-2022
Aide Régionale sollicitée	50% : 22 200 €
Participation autres financeurs	DRAAF 15% : 6 660 € + actions complémentaires, Tours Métropole 15% : 6 660 € + actions complémentaires, autofinancement 20% : 8 880 €.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

A2. Prescrire le bois énergie et accompagner les projets	
Contexte	Le marché du bois énergie est le principal marché de la filière en volume. Les attentes sociétales exprimées dans les PCAET sont très fortes. Un changement d'échelle est nécessaire.
Objectifs	Développer les chaufferies bois énergie avec des approvisionnements en circuit court. Faciliter l'approvisionnement local des chaufferies bois énergie. Passer de 217 à 280 chaufferies industrielles et collectives et une consommation nominale de 732 000 à 920 000 t/an.
Contenu de l'action	A2-1 : Promouvoir le bois énergie en organisant des réunions d'information, des visites individuelles et des visites de chaufferies et d'entreprises de fourniture de combustible bois. A2-2 : Prescrire et accompagner des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs projets : réaliser des pré-études de faisabilité, suivre les projets (faisabilité, investissements, approvisionnements, financement...) A2-3 : Fiabiliser les approvisionnements des chaufferies en accompagnant les entreprises locales et assurant la qualité des combustibles par les chartes de qualité Energie Bois Région Centre et Centre Bois Bûche. A2-4 : Animer et coordonner la Mission Régionale Bois Energie, soutenir les actions des acteurs locaux dans les départements.
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	Atteinte des objectifs : 280 chaufferies et 920 000 t/an
Indicateurs de suivi	-Nombre de visites de maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres, nombre de visites de chaufferies et d'entreprises d'approvisionnement, -Nombre de pré études réalisées, -Nombre de projets suivis -Nombre de réunions d'animation de la MRBE
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	ADEME, France Bois Régions, France Bois Bûche, le CIBE
Coût total estimé	300 j/an x 370 €/j = 111 000 €/an. 444 000 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	50% : 55 500 €/an, 222 000 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	ADEME : 33 300 €/an soit 133 200 € sur 4 ans. Taux d'aide global CR+ADEME=80%

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

A3. Prescrire l'emballage bois et accompagner les projets	
Contexte	Le marché de l'emballage en bois est le 3ème marché de la filière. 4 entreprises de déroulage de peuplier sont très actives en région ainsi que de nombreux fabricants et réparateurs de palettes. Le bois est un matériau à privilégier pour l'éco-conception.
Objectifs	Développer les marchés de l'emballage en bois et accompagner les entreprises.
Contenu de l'action	-Prescrire et accompagner les clients dans leurs projets d'emballage bois avec des approvisionnements en circuit court. -Promouvoir l'emballage bois.
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises accompagnées Récolte de 10 000 m ³ /an de bois supplémentaires, création de 50 emplois
Indicateurs de suivi	-Nombre de visites de clients, de fournisseurs, nombre de projets suivis, -Nombre d'actions de promotion.
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	FNB, SIEL, SIPAL, SEILA, France Bois Régions, FBF,
Coût total estimé	20 j/an x 370 €/j = 29 600 €/an. 118 400 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	50% : 14 800 €/an, 59 200 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Auto-financement.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

A4. Accompagner la mise en œuvre des PCAET	
Contexte	Les PCAET sont un élément essentiel de la déclinaison des objectifs nationaux et régionaux en termes d'énergie. Les objectifs sont notamment de réduire de 12% la consommation énergétique et de multiplier par 2,5 la production d'EnR&R d'ici 2025. Le bois dans la construction et le bois énergie ont une place essentielle à prendre pour atteindre ces objectifs.
Objectifs	Appuyer techniquement les territoires pour que les décisions politiques soient cohérentes avec les objectifs et actions des PCAET et que la filière forêt bois soit au cœur des dispositifs.
Contenu de l'action	Appuyer techniquement Orléans Métropole et d'autres collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions permettant de : -Optimiser l'utilisation du bois pour améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments -Développer les énergies renouvelables et les produits biosourcés -Aménager le territoire en logique TEPOS résilient au changement climatique et visant l'amélioration de la qualité de l'air -Mobiliser les forces du territoire
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	Appui technique auprès d'Orléans Métropole et de 2 autres collectivités territoriales Enclenchement des dynamiques territoriales
Indicateurs de suivi	-Accords de partenariat -Avancement des actions issues de ces accords.
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	Orléans Métropole, collectivités territoriales
Coût total estimé	92 j/an x 370 €/j = 34 040 €/an. 136 160 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	50% : 17 020 €/an, 68 080 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Auto-financement et collectivités territoriales

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

A5. Communiquer pour promouvoir les produits et entreprises régionales	
Contexte	Les bois et entreprises de la filière régionale ne sont pas suffisamment connus des acteurs économiques régionaux. Cela génère des importations et freine le développement des entreprises.
Objectifs	Faire connaître les essences régionales, les produits, les innovations et les entreprises de la filière forêt bois régionale, Faire connaître les architectes, BET et économistes au travers de leurs réalisations bois. Donner envie de réaliser des projets avec le bois. Promouvoir la forêt et l'utilisation du bois.
Contenu de l'action	A20-1 : Mettre à jour, éditer et diffuser le Guide Bois du Centre ou d'autres documents de promotion des bois, produits et entreprises de la filière forêt bois régionale. -Mettre à jour le site internet et les documents de communication d'Arbocentre -Mettre à jour le site internet de DURAMEN . A20-2 : Organiser 2 Palmarès régionaux du bois dans la construction , relayer le Prix National de la Construction Bois. -Organiser 2 Trophées Régionaux de l'Innovation Bois . A20-3 : Organiser des stands sur le salon habitat d'Orléans, fédérer les entreprises régionales et les aider à communiquer, -Participer à des fêtes du bois régionales et autres événements.
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	Réalisation des actions : A5-1 : 1 mise à jour Guide Bois du Centre, réédition des brochures, mise à jour de 2 sites internet A5-2 : 2 Palmarès régionaux du bois dans la construction, 2 Trophées régionaux de l'innovation bois, A5-3 : 4 stands sur salons Habitat, participation à 10 fêtes du bois..
Indicateurs de suivi	-Mise à jour et diffusion du Guide Bois du Centre et des documents de promotion d'Arbocentre -Mise à jour du site internet d'Arbocentre et fréquentation -Mise à jour du site internet de DURAMEN et fréquentation -Réalisation des actions -Nombre de réalisations présentées aux 2 Palmarès -Nombre d'innovations présentées aux 2 Trophées de l'Innovation -Nombre de participations aux événements et fêtes du bois
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	Entreprises et organismes de la filière
Coût total estimé	100 j/an x 370 €/j = 37 000 €/an. 148 000 € sur 2019-2023 Coûts externes de communication et sites : 27 040 €. Total 175 040 € sur 4 ans soit 43 760 €/an
Aide Régionale sollicitée	50% : 21 880 €/an, 87 520 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Auto-financement.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

B1. Accompagner les entreprises dans leur projet en lien avec Cambium Innovation	
Contexte	Les entreprises de la filière régionale doivent s'adapter et développer de nouveaux marchés, de nouvelles technologies, de nouveaux produits pour répondre aux attentes des marchés en utilisant les bois régionaux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Aider les entreprises de la filière forêt bois régionale à se développer et s'adapter aux conditions difficiles et changeantes du marché. Les inciter à utiliser plus de bois régionaux. -Promouvoir et faciliter l'innovation par le design en valorisant les bois régionaux. -Préparer les entreprises de construction bois, les architectes et les BET à la future « RE 2020 » -Développer l'utilisation de la garantie de Cambium Innovation
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les entreprises dans leurs projets en lien avec les acteurs locaux : stratégie, innovation, développement commercial, marketing, investissements, financements, formation... et en lien avec Cambium Innovation. -Design et entreprises du bois : organiser une demi-journée annuelle de présentation du design avec des témoignages, trouver les designers qui répondront aux attentes des entreprises intéressées, faciliter le démarrage, veiller au bon déroulement des partenariats. -Animer et développer Cambium Innovation, faciliter le financement des projets
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	Développement de la filière régionale : Passage de 2700 à 3000 entreprises, de 20 000 à 21 000 emplois
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'entreprises accompagnées -Nombre de réunions de présentation du design, de partenariats lancés entre entreprises et designers, d'innovations générées en bois local et valorisation. -Nombre de dossiers garantis par Cambium Innovation.
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	CCI, CMA, Chambres d'Agriculture, Réseau Entreprendre, Réseau Initiative
Coût total estimé	60 j/an x 370 €/j = 22 200 €/an. 88 800 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	50% : 11 100 €/an, 44 400 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Auto-financement.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

B2. Accompagner les ETF et faciliter les transports de bois	
Contexte	Les Entreprises de Travaux Forestiers sont un maillon indispensable pour récolter le bois, notamment le bois énergie, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des TPE souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Les transports de bois sont souvent entravés par des réglementations locales. Il y a une pénurie de transporteurs et de chauffeurs de camions grumiers.
Objectifs	- Renforcer et développer les ETF - Améliorer la compétitivité des transports de bois et la qualité des travaux forestiers - Participer à l'approvisionnement des scieries, fabricants de panneaux et chaufferies bois
Contenu de l'action	-Faciliter le lien entre les ETF et les donneurs d'ordres en participant aux ventes de bois et diffusant les résultats -Suivre les prix des bois et des prestations -Organiser des chantiers-pilotes pour optimiser les techniques de récolte. -Diffuser et promouvoir les chartes de qualité des travaux forestiers -Animer et développer l'association ETF du Centre -Former les ETF et organiser des rencontres avec les donneurs d'ordres, -Faciliter l'installation d'entreprises de transport de bois et le recrutement de chauffeurs -Adapter les itinéraires de transports de bois ronds -Diffuser auprès des communes et des services des Collectivités Territoriales la Charte Régionale des Transports de Bois.
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	Passer de 2 à 2,250 Mm3/an bois récolté en région + 25 emplois pérennes
Indicateurs de suivi	-Nombre d'entreprises adhérentes à la charte de qualité des travaux forestiers -Nombre d'entreprises adhérentes à ETF du Centre -Nombre d'entreprises accompagnées -Suivi et diffusion des prix des ventes de bois
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	ADEME, EDT Centre, ETF du Centre, le réseau ETF de France Bois Régions, DDT, départements
Coût total estimé	120 j/an x 370 €/j = 44 400 €/an. 177 600 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	50% : 22 200 €/an, 88 800 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	ADEME : 13 320 €/an soit 53 280 € sur 4 ans. Taux d'aide global CR+ADEME=80%. Autofinancement.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

B3. Soutenir les investissements des ETF	
Contexte	Les Entreprises de Travaux Forestiers sont un maillon indispensable pour récolter le bois, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des TPE souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable tout en respectant de hauts critères de qualité préservant les sols forestiers.
Objectifs	Aider les entreprises de travaux forestiers à investir dans du matériel performant et adapté aux conditions pédoclimatiques de la région Centre.
Contenu de l'action	-Aides à l'investissement des Entreprises de Travaux Forestiers -Accompagnement par Arbocentre et Cambium Innovation
Bénéficiaire de la subvention	Entreprises pour investissements et Arbocentre pour accompagnement
Indicateurs de résultats	Passer de 2 à 2,250 Mm ³ /an bois récolté en région + 25 emplois pérennes
Indicateurs de suivi	-Nombre d'entreprises accompagnées
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	ADEME, EDT Centre, ETF du Centre, le réseau ETF de France Bois Régions
Coût total estimé	Investissement : 7 620 000 € sur 4 ans Accompagnement : 20 j/an x 370 €/j = 7 400 €/an. 29 600 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	Investissement : 30%, 2 286 000 € sur 4 ans par Conseil Régional + FEADER Accompagnement : 50% : 3 700 €/an, 14 800 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Investissement : FEADER + entreprise Accompagnement : ADEME : 1630 €/an soit 6520 € sur 4 ans. Taux d'aide global CR+ADEME=72% et auto-financement.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

B4. Soutenir les investissements des scieries	
Contexte	Les entreprises de première transformation du bois sont un maillon indispensable pour transformer et récolter le bois, notamment le bois d'œuvre et le bois d'industrie, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des PME souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable et répondre aux attentes des marchés.
Objectifs	Aider les entreprises de première transformation à investir dans du matériel performant et adapté aux bois et aux marchés nationaux et internationaux.
Contenu de l'action	-Aides à l'investissement des entreprises de première transformation -Accompagnement par Arbocentre et Cambium Innovation
Bénéficiaire de la subvention	Entreprises pour investissements et Arbocentre pour accompagnement
Indicateurs de résultats	Passer de 2 à 2,250 Mm ³ /an bois récolté en région Augmenter le volume transformé en région
Indicateurs de suivi	-Nombre d'entreprises accompagnées
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	Le réseau scieries de France Bois Régions, URCB
Coût total estimé	Investissement : 4 186 666 € sur 4 ans Accompagnement : 20 j/an x 370 €/j = 7 400 €/an. 29 600 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	Investissement : 30%, 1 256 000 € sur 4 ans par Conseil Régional + FEADER Accompagnement : 50% : 3 700 €/an, 14 800 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Investissement : FEADER + entreprise Accompagnement : auto-financement.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

B5. Promouvoir les métiers et formations de la filière	
Contexte	Les métiers et formations de la filière forêt bois ont un fort déficit de notoriété qui nuit gravement à l'efficacité des entreprises qui peinent à recruter dans un contexte de développement de la filière.
Objectifs	Aider les entreprises amont et aval de la filière à recruter du personnel répondant à leurs besoins. Accompagner les établissements de formation dans leur recherche d'élèves et d'apprentis Promouvoir les métiers et formations en lien avec FBR et les OP Rapprocher les entreprises des centres de formation.
Contenu de l'action	B5.1/Promouvoir les métiers auprès des jeunes en participant à des forums de l'orientation, information des CIO ... B5.2/Accompagner les centres de formation dans leur recrutement de jeunes et enseignants : carte interactive des Ets de Formation, organisation de journées thématiques... B5.3/Créer et animer un pôle formation forêt bois régional -Identifier les besoins en emplois et compétences des entreprises -Faciliter le recrutement des entreprises en lien avec la bourse d'emplois nationale -Mettre en lien centres de formation et entreprises, diffuser les stages...
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	-Atteinte de l'ensemble des objectifs de la filière + 1 000 emplois B5.1/Participation à 4 forums par an B5.2/Publier la carte interactive des établissements de formation de la filière régionale B5.3/-Mise à jour annuelle des formations forêt bois de chaque établissement -Organiser une réunion à thème annuelle des centres de formation pour animer le pôle de formation régional.
Indicateurs de suivi	-nombre de participations à des forums -nombre d'établissements accompagnés -nombre de réunion à thème annuelle des centres de formation pour animer le pôle de formation régional
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	Le réseau formation de France Bois Régions, FBF, CODIFAB
Coût total estimé	80 j/an x 370 €/j = 29 600 €/an. 118 400 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	50% : 14 800 €/an, 59 200 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Auto-financement, CODIFAB ?, FBF ?

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

C1. PSG volontaires, PSG+, ou parcelles à renouveler	
Contexte	<p>Les PSG sont un outil privilégié de mise en gestion durable de la forêt, obligatoire pour les surfaces de plus de 25 ha. Le taux de récolte est deux fois plus élevé sur les parcelles soumises à PSG que sur les autres. Dans ce contexte, il convient de sensibiliser les gestionnaires et les propriétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> -à l'utilité des documents de gestion forestière durable (notamment les propriétaires de petites forêts, souvent peu informés), -à la mise en service d'un système numérique de télétransmission devant faciliter les démarches de rédaction des PSG de la part des gestionnaires et propriétaires, et d'instruction de la part du CRPF. <p>Par ailleurs, le changement climatique impacte les peuplements forestiers. C'est pourquoi lors de la rédaction des PSG, il est nécessaire d'étudier les conditions stationnelles pour choisir les essences qui seront mises en place. Pour inciter les propriétaires forestiers à faire ce travail supplémentaire (PSG+), une aide à la réalisation de cartographies des stations et des zones à risque climatique qui utilise les outils mis au point au niveau national (Bioclimsol, Prestation Nord-Ouest...) est nécessaire. La décision de renouveler son peuplement doit s'appuyer par ailleurs sur la réalisation de diagnostics « à la carte », précis et fiables, pour renforcer et crédibiliser les dossiers déposés par les gestionnaires et propriétaires dans leurs demandes d'aides (dispositif « Amélioration », Plan de relance de L'Etat...), et dans certains cas, la refonte du Plan Simple de Gestion sous forme d'un avenant.</p>
Objectifs	Mobiliser et inciter les propriétaires forestiers à adopter une sylviculture productive et environnementale adaptée à leurs sols et au changement climatique.
Contenu de l'action	<p>C1-1 : Promouvoir les PSG obligatoires et volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021: <ul style="list-style-type: none"> a. 2 réunions d'information pour les gestionnaires et propriétaires via les cycles de formation FOGEFOR du Gâtinais et de Sologne b. Rédaction et diffusion d'informations et articles dans les supports du CRPF (une annonce de présentation de l'aide régionale sur le site web du CRPF + 1 article dans la revue régionale + 1 article dans la newsletter mensuelle) • 2022 à 2023 : <ul style="list-style-type: none"> c. 3 réunions bi-départementales (intervention en binôme) sur la mise en service de la télétransmission du PSG. d. Contribution à l'actualisation et à la réédition de la plaquette «Les documents de gestion durable, 2012» <p>C1-2 : Subvention aux PSGv, PSG+, et parcelles à renouveler :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Aide aux PSG volontaires b. Aide aux études des conditions stationnelles des parcelles pour mettre en place des essences adaptées et prévoir les travaux nécessaires, avec réalisation de la cartographie des stations et des zones à risque climatique en utilisant les outils Bioclimsol, Prestation Nord-Ouest,...Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC. Pour bénéficier de la subvention, les gestionnaires et propriétaires devront avoir participé à une réunion d'information sur les outils de cartographie des zones à risque climatique. On entend par gestionnaire forestier : les coopératives forestières, les experts forestiers et les gestionnaires forestiers professionnels au sens de l'article D 314-8 du code forestier. c. Réalisation d'un avenant à PSG pour une forêt dégradée bénéficiant du plan de relance et ayant réalisé un diagnostic BioClimsol. d. Réalisation de diagnostics BioClimsol pour aider au choix des modalités de renouvellement et au choix des essences à privilégier et à planter.

Bénéficiaire de la subvention	C1-1 : CRPF C1-a, 2b et 2c : PSGv, PSG+ et parcelles à renouveler : les gestionnaires forestiers et indirectement les propriétaires forestiers C1-2d : CRPF
Indicateurs de résultats	-80 PSGv, 3250 ha de PSG+ ou parcelles à renouveler aidés -Participation à l'accroissement de la récolte : +250 000 m3/an -Participation au renouvellement de 500 ha/an - 20 avenants PSG
Indicateurs de suivi	C1-1 : nombre de réunions d'information et d'articles diffusés C1-2a : nombre et surface des PSGv, C1-2b : nombre et surface des PSG+ agréés et des parcelles à renouveler aidés C1-2c : nombre d'avenants à PSG réalisés C1-2d: nombre de diagnostics Bioclimsol réalisés
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	Gestionnaires forestiers professionnels, experts, coopératives, Groupes de progrès
Coût total estimé	C1-1 : 12 800 € pour 5 réunions (2 en 2021 et 3 en 2022-23) + 2 articles de promotion sur les DGD + une contribution à la réédition de la plaquette « Les documents de gestion durable » Coût maximum éligible : a. (préparation + animation = 3,5j x 534€/j) + (communication = 2 réunions x 580€/réunion) = 3 029 € b. rédaction = 2,5j x 534€/j = 1 335 € c. (préparation + animation = 4j x 403 €/j x 3 réunions) + (communication = 580 € x 3 réunions) = 6 576 € d. (rédaction = 2j x 534€/j)+ (frais d'impression = 792 €) = 1 860 € C1-2a : 80 000 € pour 80 PSG volontaires sur 4 ans, soient 20 PSGv/an x 1000€/PSGv Coût maximum éligible des PSGv : 500 € de rédaction du PSG + 25€/ha d'analyse de terrain. C1-2b : Cartographie des stations forestières et zones à risque climatique : 20 €/HT/ha x 2750 ha = 55.000 € soit 13 750 €/an. C1-2c : Avenant au PSG lié à un dossier plan de relance : 500 €/document x 20 avenants = 10 000 € . <i>(le forfait de 500 €/document correspond au coût moyen d'expertise nécessaire à la rédaction de l'avenant, cette dernière pouvant être réalisée par des experts libéraux, des conseillers indépendants ou des salariés de structures forestières : comprend la reconnaissance de terrain, la modification du programme des coupes et travaux du PSG et l'ajustement des surfaces, la rédaction de la demande proprement dite, et le suivi relationnel avec le CRPF).</i> C1-2d : Diagnostics Bioclimsol : 1/2j par diagnostic, soit 0,5j x 403€/j = 201,5 € plafonné à 200 €/diagnostic x 30 diagnostics = 6 000€
Aide Régionale sollicitée	C1-1 : 50% : 6 400 € pour 4 ans. C1-2 : 50% : 75 500 € sur 4 ans, pour les PSGv, PSG+ et parcelles à renouveler, avenant PSG, diagnostics Bioclimsol
Participation autres financeurs	C1-1 et C1-2d : auto-financement du CRPF C1-2a, 2b et 2c : autofinancement des sylviculteurs

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

C2. Développer DURAMEN	
Contexte	Le changement climatique impacte dès à présent des peuplements forestiers appauvris dont la principale valorisation reste le Bois Energie. Les revenus de la récolte sont souvent 3 à 5 fois inférieurs au montant qu'il est nécessaire de réinvestir pour y installer un peuplement adapté au changement climatique. Les propriétaires n'investissent plus dans leur forêt qui perd sa capacité de séquestration de CO2, de production de bois d'œuvre, de stockage et de substitution. Sa biodiversité s'appauvrit.
Objectifs	-Adapter la forêt au changement climatique, -Aider techniquement et financièrement les propriétaires à investir durablement dans leur forêt pour produire du bois d'œuvre et restaurer ses facultés environnementales.
Contenu de l'action	C2-1 : Promouvoir Duramen et trouver des mécènes : refaire le site internet, prospecter, solliciter et rencontrer des entreprises pour qu'elles deviennent mécènes. C2-2 : Animer Duramen, trouver des projets forestiers répondant aux critères en lançant des appels à projet - Communiquer auprès des propriétaires forestiers et des mécènes potentiels - Gérer les dossiers de demande et les allocations du fonds, suivre la bonne réalisation des engagements des bénéficiaires. C2-3 : Devenir l'interlocuteur privilégié pour informer sur toutes les aides à la replantation et à l'amélioration des peuplements et créer et gérer une base de données (en lien avec La Forêt Bouge). Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.
Bénéficiaire de la subvention	Arbocentre
Indicateurs de résultats	-participer à l'atteinte de l'objectif de 500 ha renouvelés et adaptés au changement climatique qui sont aidés chaque année.
Indicateurs de suivi	- Nombre de mécène - Montant financier alimentant le fonds - Nombre d'ha de forêt adaptée au changement climatique financés par le mécénat - Nombre de dossiers de demande d'aide à la replantation suivis - Refonte du site internet
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	CRPF, ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers, cellule carbone nationale et FBR
Coût total estimé	C2-1 : 80 j/an, C2-2 : 80 j/an, C2-3 : 40 j/an. 296 k€ sur 4 ans, 200 j x 370 €/j = 74 000 €/an pendant 4 ans
Aide Régionale sollicitée	50% soit 148 000 € sur 4 ans et 37 000 €/an
Participation autres financeurs	DRAAF et auto-financement

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

C3. Soutenir les investissements dans la desserte forestière	
Contexte	Avec un relief très peu marqué, la région Centre-Val de Loire a néanmoins des sols humides et fragiles et une desserte forestière difficile à établir et entretenir. Une bonne accessibilité et une desserte de qualité sont des conditions sine qua non à une bonne compétitivité de la filière.
Objectifs	-Améliorer la qualité, la praticabilité et la fonctionnalité du réseau de desserte forestière régionale
Contenu de l'action	Soutenir les investissements dans l'amélioration de la desserte forestière. Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC. Baisser le seuil de l'aide FEADER à 3 k€. Simplifier le dossier de demande d'aide à la desserte. Le cahier des charges pour les chemins de desserte éligibles est à améliorer et alléger (DRAAF). Prévoir un acompte pour le sylviculteur à l'engagement des travaux. Informers les communes que les chemins communaux sont éligibles à ces aides (ONF). Communiquer régulièrement auprès des gestionnaires forestiers et des propriétaires sur ces aides (CRPF).
Bénéficiaire de la subvention	Sylviculteurs, communes forestières,...
Indicateurs de résultats	-Montant des aides utilisées -Participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m3/an récoltés
Indicateurs de suivi	- Nombre de dossiers de demande d'aide suivis - Montant financier investi par les sylviculteurs - Nombre et linéaire des projets réalisés
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers, syndicats de sylviculteurs, groupes de progrès
Coût total estimé	2 500 000 € sur 4 ans soit 625 000 €/an en moyenne
Aide Régionale sollicitée	FEADER : taux d'aide moyen 50% : 625 000 € sur 4 ans
Participation autres financeurs	Cofinancement des maîtres d'ouvrage, sylviculteurs ou des communes forestières DRAAF : 625 000 € sur 4 ans

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

C4. Soutenir la rénovation des fossés de desserte forestière	
Contexte	Avec un relief très peu marqué, la région Centre-Val de Loire a néanmoins des sols humides et fragiles et une desserte forestière difficile à établir et entretenir. Une bonne accessibilité et une desserte de qualité sont des conditions sine qua non à une bonne compétitivité de la filière. La période d'utilisation des chemins sans les dégrader est trop courte en raison des sols souvent humides des zones qu'ils traversent.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la période d'utilisation des chemins forestiers, -Elargir l'emprise des chemins de 12 à 14 m pour faciliter le ressuyage et l'usage des chemins pour récolter les bois, adapter la forêt au changement climatique, améliorer la biodiversité, réduire l'impact du gibier, réduire le risque incendie, réduire la fragilité des sols forestiers au roulage des engins.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenir les investissements dans l'amélioration des fossés de voirie (associée à l'élargissement de l'emprise) et la création de places de dépôt. Coût : 5 €/ml HT -Communiquer sur l'intérêt sylvicole, cynégétique, environnemental et financier de cette action
Bénéficiaire de la subvention	Sylviculteurs et communes forestières
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> -100 km de chemin assaini -participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m3/an récoltés
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers de demande d'aide suivis et montant des aides utilisées - Montant financier investi par les sylviculteurs - Nombre et linéaire des projets réalisés
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	DRAAF, Conseil Régional, ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers
Coût total estimé	100 km x 5 €/ml = 500 000€ sur 4 ans , soient 125 000 €/an.
Aide Régionale sollicitée	Rechercher le mode de financement de cette mesure.
Participation autres financeurs	Auto-financement des propriétaires

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

C5. Soutenir les investissements sylvicoles dans les forêts dégradées par le changement climatique	
Contexte	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Il est dès à présent nécessaire de renouveler la forêt dans les peuplements déjà dégradés ou en cours par le changement climatique afin d'en maintenir la productivité, la séquestration de carbone et la biodiversité.
Objectifs	-Soutenir les investissements des sylviculteurs dans le renouvellement et la transformation des peuplements forestiers pauvres ou en impasse sylvicole.
Contenu de l'action	-Soutenir les investissements dans le renouvellement forestier pour adapter la forêt au changement climatique dans un objectif de production de bois d'œuvre et récolter plus de bois. -Communiquer sur ces aides
Bénéficiaire de la subvention	-Sylviculteurs et communes forestières Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.
Indicateurs de résultats	-Montant des aides utilisé -Nombre d'ha/an de forêt renouvelée aidé. Objectif : 200 ha/an (participation aux 500 ha/an). -Participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m3/an récoltés
Indicateurs de suivi	- Montant investi par les sylviculteurs et les communes forestières via l'ONF - Nombre de dossiers
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers
Coût total estimé	3 000 000 € sur 4 ans soient 750 000 €/an.
Aide Régionale sollicitée	40% dont Etat : 26,5% ou 200 000 €/an soient 800 000 € sur 4 ans et Conseil Régional : 13,5% ou 100 000 €/an soient 400 000 € sur 4 ans. Aide du Conseil Régional à inclure dans PDR.
Participation autres financeurs	Auto-financement des sylviculteurs.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

C6. Prévenir les risques forestiers	
Contexte	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparait que notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation augmente notamment les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques (sécheresse, tempête...)
Objectifs	S'assurer de la pérennité de la ressource et de la qualité des écosystèmes forestiers en prévenant les risques incendie, biotiques et climatiques.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir un diagnostic et une cartographie multifactorielle des zones à risque incendie potentiel à partir d'une étude sur une zone test. -Etablir des plans de prévention des risques incendie en Sologne et Orléanais. Un arrêté doit être pris par le Préfet de Département pour classer en zone à risque d'incendie afin de bénéficier des aides d'Etat. Aujourd'hui seule l'Indre et Loire est classé en zone à risque incendie. Demander que ces arrêtés soient pris dans le Loiret, le Cher et le Loir et Cher. -Mettre en place des mesures préventives (desserte, aménagement de point d'eau,...) -Suivre l'évolution des risques climatiques et biotiques et proposer ou participer à des actions de prévention
Bénéficiaire de la subvention	CRPF et ONF
Indicateurs de résultats	Prise des arrêtés dans le Loiret, le Cher et le Loir et Cher, Diagnostic et cartographie des zones à risque, PPRI Sologne et Orléanais réalisés Nombre d'aménagements préventifs réalisés
Indicateurs de suivi	Avancement de la cartographie des zones à risque, du PPRI Sologne et Orléanais et nombre d'aménagements préventifs réalisés.
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	DRAAF, Conseil Régional, Départements, SDIS, ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers
Coût total estimé	Etude expérimentale : 50 000 €
Aide Régionale sollicitée	
Participation autres financeurs	Aides d'Etat DFCI

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

C7. Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique	
Contexte	La forêt régionale est un important territoire de chasse. La densité de gros gibier a été multipliée par 5 à 7 en 20 ans selon les espèces ce qui empêche toute régénération naturelle de la forêt dans certains secteurs sans engrillagement ou protection individuelle pour les plantations. Cette surdensité de gibier a également un impact très négatif sur la biodiversité.
Objectifs	Permettre le bon renouvellement de la forêt dans les zones à trop forte densité de gibier.
Contenu de l'action	C7-1 : Etude économique pour obtenir une estimation financière fiable de l'incidence de la pression du gibier sur la forêt à partir de la méthode ONF -Amélioration de la fiche de relevé CRPF à partir des méthodes de l'ONF et élargissement de son utilisation, cartographie des zones « à risques ». C7-2 : Outils pédagogiques d'observation des dégâts du gibier par des enclos/exclos ou autres outils à mettre au point ou existant chez les partenaires. <u>Hors demande de financement :</u> -Mise en œuvre des actions issues du programme de recherche Reforest. -Formation des chasseurs et des forestiers à l'équilibre sylvo-cynégétique.
Bénéficiaire de la subvention	CRPF
Indicateurs de résultats	C7-1 : Etude économique de l'incidence de la pression du gibier. -Outil de diagnostic commun validé et renseigné, C7-2 : 25 enclos/exclos installés,
Indicateurs de suivi	C7-1 : Avancement de l'étude économique de l'incidence de la pression du gibier. Outil de diagnostic validé, C7-2 : Nombre d'enclos/exclos installés.
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF, ONF et FRCC
Partenariat	ONF, Fédérations Départementales des Chasseurs, IRSTEA,
Coût total estimé	20 000 € dont C7-1 : Etude économique de l'impact du gibier et publication : 10 000 € C7-2 : 25 enclos : fournitures (200 €/enclos), mise en place et suivi (200 €/enclos) Soit 10 000 € pour l'ensemble du réseau.
Aide Régionale sollicitée	50% pour l'étude économique soit 5 000 € . Total 2019-2023 : 5 000 €
Participation autres financeurs	ADEVBOIS : 50% pour les enclos, soit 5 000 € soit 200 € par enclos de parcelle de démonstration. Cofinancement par les partenaires

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe D : Adapter la forêt aux changements climatiques

D1. Adapter les centres de recherche sur la forêt et le changement climatique	
Contexte	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation réduit la productivité de la forêt, la séquestration de CO2 et augmente les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques.
Objectifs	Contribuer à l'acquisition de connaissance sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques en valorisant les centres de recherche et de R&D régionaux.
Contenu de l'action	D1-1 : Fibois : orienter et accompagner les centres de recherche forestière dans leurs projets de recherche D1-2 : CRPF : participer aux actions de recherche nationales qui intéressent et impactent directement la forêt régionale. Notamment lancement d'un réseau de parcelles de comparaison d'essences et de provenances dans la région dans le cadre des programmes nationaux Esperense et ClimEssence
Bénéficiaire de la subvention	Fibois et CRPF
Indicateurs de résultats	D1-1 : Fibois : 4 projets de recherche accompagnés D1-2 : CRPF : Protocole rédigé et premières placettes installées (3 placettes)
Indicateurs de suivi	D1-1 : Fibois : nombre de projets accompagnés D1-2 : CRPF : nombre de parcelles de comparaison installées
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF et Fibois
Partenariat	IDF, INRA, IRSTEA, ONF, groupes de progrès
Coût total estimé	D1-1 : Fibois : $60j \times 370\text{€}/j = 22,2 \text{ k€}/\text{an}$ soit 88,8 k€ sur 4 ans D1-2 : CRPF : 3 placettes x 3 000€/placette = 9 000 €
Aide Régionale sollicitée	D1-1 : Fibois : 50% : 11 100 €/an soit 44 400 € sur 4 ans. D1-2 : CRPF : 50% soit 4 500€ (2022)
Participation autres financeurs	D1-1 : Fibois : autofinancement et centres de recherche. D1-2 : CRPF : autofinancement et centres de recherche.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe D : Adapter la forêt aux changements climatiques

D2. Diffuser aux gestionnaires et groupes de progrès les outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs	
Contexte	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation réduit la productivité de la forêt, la séquestration de CO2 et augmente les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques. Elle constitue une zone de bascule climatique en faveur d'espèces (sans doute plus thermophiles) que celles existant déjà. Des outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs sont en cours de développement au plan national. Leur adaptation aux contextes locaux, et leur appropriation par les prescripteurs et les sylviculteurs permettraient d'anticiper d'éventuelles situations de crise touchant les essences productives de la région (chênes sessiles et pédonculés, pins sylvestres notamment). 4 outils concernés : BIOCLIMSOL, ARCHI, PRESTATION NORD-OUEST, CLIMAFOR.
Objectifs	Adapter et promouvoir les outils d'aide à la décision sylvicole (gestion et renouvellement des peuplements) intégrant l'incertitude climatique à l'échelle du massif ou de la propriété. Former les gestionnaires et les sylviculteurs à l'utilisation de ces outils
Contenu de l'action	D2-1 : Un réseau de forêts pilotes sera mis en place pour asseoir dans la durée des démonstrations et informations de plus grande envergure. D2-2 : Chaque année des réunions permettant de transférer et d'améliorer ces différents outils seront réalisées.
Bénéficiaire de la subvention	CRPF
Indicateurs de résultats	D2-1 : 6 forêts pilotes D2-2 : 48 réunions de groupes de transfert GFA
Indicateurs de suivi	D2-1 : Protocole commun pour les « réunions de transfert » -Guides d'utilisation des outils adaptés à la région -Nombre de forêts pilotes ouvertes aux démonstrations et formations, avec cartographies prédictives réalisées D2-2 : Nombre de réunions organisées
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	IDF, INRA, IRSTEA, ONF, groupes de progrès
Coût total estimé	109 440 € sur 4 ans , dont 36 000 € pour forêts pilotes. D2-1 : 6 forêts pilotes x 6 000 € [cartographies, tablettes connectées, plaquettes techniques, réunions ...] soit 36 000 € D2-2 : Animation : 6 GFA x 2 réunions x 4 outils=48 réunions x 3j x 510 €/j = 73 440 €
Aide Régionale sollicitée	D2-2 : FEADER : 80% soit 58 752 € sur 4 ans soit en moyenne 14 688 €/an .
Participation autres financeurs	D2-1 : ADEVBOIS : 50% soit 18 000 € sur 4 ans , et CRPF D2-2 : autofinancement CRPF.

CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

Axe D : Adapter la forêt aux changements climatiques

D3. Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion durable	
Contexte	<p>La région Centre – Val de Loire compte quelques 200 000 propriétaires forestiers couvrant une superficie boisée de 839 000 ha (87% de la surface forestière régionale est privée). Le CRPF organise et anime un programme de réunions visant à sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques de gestion forestière durable, dans le contexte des changements globaux qui impactent la forêt (changement climatique, déséquilibre forêt-gibier, risques sanitaires, fluctuations du marché des bois...).</p> <p>Par ailleurs, à l'occasion de ces réunions, de cycles de formation spécialisés, ou de visites-conseils individuelles, le CRPF diffuse des fiches d'informations techniques aux propriétaires forestiers.</p>
Objectifs	<p>Initier les propriétaires forestiers-sylviculteurs aux techniques de sylviculture durable, intégrant à la fois l'amélioration et le renouvellement des peuplements, l'exploitation raisonnée des bois, et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité (dont la problématique est le déséquilibre sylvo-cynégétique).</p>
Contenu de l'action	<p>Organisation et animation de réunions locales et/ou de plus grandes envergures (séminaire départemental ou régional) sur les techniques de sylviculture durable citées en objectif :</p> <p>D3-1 : 4 réunions thématiques / an / département, D3-2 : 2 séminaires départementaux ou régionaux sur la période CAP Filière (2020 et 2022). Ces 2 séminaires présenteront notamment les principales innovations forestières (outils de diagnostic et d'aide à la décision, portails de services en ligne...) issus des travaux de RDI (Recherche-Développement-Innovation).</p> <p>Création et renouvellement de supports de communication, d'information et de formation destinés aux propriétaires et gestionnaires forestiers :</p> <p>D3-3 : construction d'une information spécifique liée au risque incendie à destination des propriétaires forestiers : brochure technique sur la prise en compte du risque incendie dans la gestion forestière et articles de sensibilisation dans les supports du CRPF</p> <p>D3-4 : refonte de l'ensemble des fiches techniques du CRPF (essences, gestion, environnement, ...) pour y intégrer les dernières connaissances liées aux changements climatiques et création de nouveaux vecteurs de communication et de formation : webinaires, vidéos, MOOC, ...</p>
Bénéficiaire de la subvention	CRPF
Indicateurs de résultats	<p>D3-1 & D3-2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et séminaires réalisés. - Nombre de propriétaires-sylviculteurs ayant participé aux réunions et séminaires. <p>D3-3 : 1 brochure sur le risque incendie éditée, au moins 2 articles dans la revue Notre-Forêt + informations d'alertes sur le site web</p> <p>D3-4 : nombre de fiches techniques révisées et de nouveaux supports de communication / formation créés</p>
Indicateurs de suivi	<p>D3-1 & D3-2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps passé à la préparation et à l'animation des réunions et séminaires. - Nombre total de participants aux réunions et séminaires. - Liste des supports techniques et pédagogiques remis aux participants. <p>D3-3 : nombre de brochures diffusées</p> <p>D3-4 : nombre de fiches techniques diffusées et de vues sur nouveaux supports</p>
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF

Partenariat	Groupes de progrès, IDF, Fibois...
Coût total estimé	<p>D3-1 : 48 réunions soit 139 200 € sur 4 ans : 2 réunions/an x 2 900 €/réunion x 6 départements = 34 800 €/an</p> <p>D3-2 : 1 séminaire x 13 800 €/séminaire = 13 800 €</p> <p>D3-3 : (préparation via participation aux réunions d'information et de concertation régionales et départementales : 6j x 403€/j = 2 418€) + (publication - rédaction, relecture, édition - et diffusion de la brochure technique sur la prise en compte du risque incendie : 4 978 €) + (diffusion d'au moins 2 articles dans la revue Notre Forêt (2021 et 2022) + messages d'alerte sur le site web : 6j x 534€/j = 3 204€) = 10 600 €</p> <p>D3-4 : (inventaire, préparation, rédaction, relecture, mise en page et infographie : 165j x 534€/j = 88 110€) + (édition, impression, tournage et diffusion / mise en ligne : 46 290€) = 134 400 €</p> <p>Coût total : 298 000 €</p>
Aide Régionale sollicitée	80% FEADER, 238 400 € sur 4 ans soit 59 600 €/an
Participation autres financeurs	Autofinancement CRPF

ANNEXE B

LIBELLE ACTIONS	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	COÛT SUR 4 ANS (HT)	Coût révisé	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER	Subvention Région révisée	FEADER révisé
AXE A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux									
A1 : Prescrire les bois régionaux et français dans la construction	A1.1/ Prescrire et accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre régionaux	Arbocentre	296 000 €		50%	148 000 €		148 000 €	
	A1.2/ Organiser des visites de chantiers ou des réalisations bois	Arbocentre	118 400 €	103 600 €	50%	59 200 €		51 800 €	
	A1.3/ Organiser des rencontres d'affaire Réseaux Bois Locaux	Arbocentre	29 600 €		50%	14 800 €		0 €	
	A1.4/ Lancer une Maison du bois et des matériaux biosourcés à Tours	Arbocentre	0 €	44 400 €	50%	0 €		22 200 €	
			444 000 €	Total demande Région		222 000 €	0 €	222 000 €	
A2 : Prescrire le bois énergie et accompagner les projets	A2.1/ Promouvoir le bois énergie par des réunions et visites de chantier	Arbocentre	88 800 €		50%	44 400 €			
	A2.2/ Prescrire et accompagner les maîtres d'ouvrage par des pré-études de faisabilité et le suivi des projets	Arbocentre	222 000 €		50%	111 000 €			
	A2.3/ Structurer les approvisionnements des chaufferies et la qualité des combustibles	Arbocentre	74 000 €		50%	37 000 €			
	A2.4/ Animer et coordonner la MRBE	Arbocentre	59 200 €		50%	29 600 €			
			444 000 €	Total demande Région		222 000 €	0 €	222 000 €	
A3 : Prescrire l'emballage bois et accompagner les projets		Arbocentre	118 400 €		50%	59 200 €			
			118 400 €	Total demande Région		59 200 €	0 €	59 200 €	
A4 : Accompagner la mise en œuvre des PCAET	A4.1/ Optimiser l'utilisation du bois pour améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Arbocentre	59 200 €		50%	29 600 €			
	A4.2/ Développer les énergies renouvelables et les produits biosourcés	Arbocentre	44 400 €		50%	22 200 €			
	A4.3/ Accompagner l'aménagement du territoire en logique TEPOS résilient au changement climatique	Arbocentre	17 760 €		50%	8 880 €			
	A4.4/ Mobiliser les forces du territoire	Arbocentre	14 800 €		50%	7 400 €			
			136 160 €	Total demande Région		68 080 €	0 €	68 080 €	
A5 : Communiquer pour promouvoir les produits et entreprises régionales	A5.1/ Rénover le site internet d'Arbocentre, rééditer le Guide Bois du Centre et les brochures filière	Arbocentre	44 400 €		50%	22 200 €			
		Arbocentre	27 040 €		50%	13 520 €			
	A5.2/ Organiser 2 Palmarès régionaux du bois dans la construction et 2 Trophées régionaux de l'Innovation Bois	Arbocentre	29 600 €		50%	14 800 €			
	A5.3/ Participer aux salons Habitat d'Orléans et à des Fêtes du Bois locales	Arbocentre	74 000 €		50%	37 000 €			
			175 040 €	Total demande Région		87 520 €	0 €	87 520 €	
TOTAL AXE			1 317 600 €	TOTAL REGION		658 800 €	0 €	658 800 €	

LIBELLE ACTIONS	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	COÛT SUR 4 ANS (HT)	Coût révisé	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER	Subvention Région révisée	FEADER révisé
AXE B : Appuyer les projets de développement des entreprises									
B1 : Accompagner les entreprises dans leurs projets en lien avec Cambium Innovation	Accompagner les entreprises dans leurs projets, -design et entreprises du bois, -animer et développer Cambium Innovation	Arbocentre	88 800 €		50%	44 400 €			
			88 800 €	Total demande Région		44 400 €	0 €		
B2 : Accompagner les ETF et faciliter les transports de bois		Arbocentre	177 600 €		50%	88 800 €			
			177 600 €	Total demande Région		88 800 €	0 €		
B3 : Soutenir les investissements des ETF	B3.1/Accompagnement au montage des dossiers de demande	Arbocentre	29 600 €		50%	14 800 €			
	B3.2/Subventions à l'investissement des ETF	Arbocentre	7 620 000 €		30%	1 143 000 €	1 143 000 €		
			7 649 600 €	Total demande Région		1 157 800 €	1 143 000 €		
B4 : Soutenir les investissements des scieries	B4.1/Accompagnement au montage des dossiers de demande	Arbocentre	29 600 €		50%	14 800 €			
	B4.2/Subventions à l'investissement des scieries	Arbocentre	4 186 666 €		30%	628 000 €	628 000 €		
			4 216 266 €	Total demande Région		642 800 €	628 000 €		
B5 : Promouvoir les métiers et formations de la filière	B5.1/Promouvoir les métiers de la filière auprès des jeunes	Arbocentre	59 200 €		50%	29 600 €			
	B5.2/Promouvoir les centres de formation de la filière	Arbocentre	29 600 €		50%	14 800 €			
	B5.3/Créer un pôle de formation bois régional	Arbocentre	29 600 €		50%	14 800 €			
			118 400 €	Total demande Région		59 200 €	0 €		
TOTAL AXE			12 250 666 €	TOTAL REGION		1 993 000 €	1 771 000 €	1 993 000 €	

LIBELLE ACTIONS	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	Coût révisé	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER	Subvention Région révisée	FEADER révisé
AXE C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation au changement climatique									
C1 : Plans Simples de Gestion volontaires et PSG + ou parcelles à renouveler	C1.1/Promouvoir les PSGv et les PSG+	CRPF	12 800 €	12 800 €	50%	6 400 €		6 400 €	
	C1.2/Subvention aux PSGv, PSG+ et parcelles à renouveler	CRPF	160 000 €	151 000 €	50%	80 000 €		75 500 €	
			172 800 €	163 800 €	Total demande Région	86 400 €	0 €	81 900 €	
C2 : Développer DURAMEN	C.2.1/ Trouver des mécènes	Arbocentre	118 400 €		50%	59 200 €			
	C.2.2/ Gérer les projets et les dossiers de demande d'aide	Arbocentre	118 400 €		50%	59 200 €			
	C.2.3/ Devenir le guichet privilégié des aides à la replantation	Arbocentre	59 200 €		50%	29 600 €			
			296 000 €		Total demande Région	148 000 €	0 €	148 000 €	
C3 : Soutenir les investissements dans la desserte forestière		CRPF	2 500 000 €		0%	0 €	625 000 €		
			2 500 000 €		Total demande Région	0 €	625 000 €		625 000 €
C4 : Soutenir la rénovation des fossés de desserte forestière		CRPF	500 000 €		0%	0 €			
			500 000 €		Total demande Région	0 €	0 €		
C5 : Soutenir les investissements sylvicoles dans les forêts dégradées par le changement		CRPF	3 000 000 €		13%	400 000 €			
			3 000 000 €		Total demande Région	400 000 €	0 €	400 000 €	
C6 : Prévenir les risques forestiers		CRPF et ONF			0%	0 €			
			0 €		Total demande Région	0 €	0 €		
C7 : Restaurer l'équilibre sylvocynégétique	C7.1/ Etude économique de l'impacte du gibier et publication	CRPF+ONF+FRC	10 000 €		50%	5 000 €			
	C7.2/ Réseau de 25 enclos/exclos	CRPF+ONF+FRC	10 000 €		50%	0 €			
			20 000 €		Total demande Région	5 000 €	0 €	5 000 €	

AXE D : Adapter la forêt au changement climatique									
D1 : Accompagner les centres de recherche de la filière sur la forêt et le changement climatique	D1.1/ Accompagner les projets de recherche	Arbocentre	88 800 €		50%	44 400 €		44 400 €	
	D1.2/ Réseau de 24 parcelles de comparaison d'essences et de provenances	CRPF	144 000 €	9 000 €	50%	0 €		4 500 €	
			88 800 €	Total demande Régia		44 400 €	0 €	48 900 €	
D2 : Diffuser aux gestionnaires et	D2.1/ Analyse et cartographie de 6 forêts pilotes	CRPF	36 000 €		50%	0 €			
	D2.2/ Diffusion aux gestionnaires forestiers et sylviculteurs	CRPF	73 440 €		80%	0 €	58 752 €		
			109 440 €	Total demande Régia		0 €	58 752 €		58 752 €
D3 : Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion forestière durable	D3.1/ Réunions thématiques	CRPF	278 400 €	139 200 €	80%	0 €	222 720 €		111 360 €
	D3.2/ Séminaires	CRPF	19 600 €	13 800 €	80%	0 €	15 680 €		11 040 €
	D3.3/ Formation incendie	CRPF	19 600 €	10 600 €	80%	0 €			8 480 €
	D3.4/ Séminaires /MOOC	CRPF	19 600 €	134 400 €	80%	0 €			107 520 €
			337 200 €	298 000 €	Total demande Régia		0 €	238 400 €	238 400 €
TOTAL AXE			7 024 240 €	TOTAL REGION		683 800 €	922 152 €	683 800 €	922 152 €

TOTAL		20 592 506 €	TOTAL REGION	3 335 600 €	2 693 152 €		
	20 592 506 €						
	3 335 600 €	105 600 €					
	1 073 200 €	Animation CAP					
	1 771 000 €						
	91 400 €						
	400 000 €	3 335 600 €					
	2 693 152 €						
	6 028 752 €						